Toulouse, le 05 janvier 2016

NAO 2015-2016

Négociations Annuelles Obligatoires 2015-2016

La **CFTC** vous fait part des principaux points qu'elle abordera avec la direction le 12 janvier 2016 dans le cadre de ces négociations :

Salaires : la direction ayant gelé une bonne partie des augmentations de salaire en 2015, la **CFTC** demande donc une augmentation générale d'au moins l'équivalent de la hausse du coût de la vie pour tous de +0.5% (Indice INSEE à +0.5% à fin 2014 et à +0% à fin 2015). L'augmentation au mérite n'est acceptable que si nous avons la connaissance des critères d'attribution objectifs en début d'année. La **CFTC** souhaite une augmentation (générale et au mérite) exprimée en pourcentage, avec application d'un talon minimum en Euros (par exemple 50 € net); pourcentage et talon à déterminer en fonction du budget.

Participation et Intéressement : si la participation déclenche cette année, la **CFTC** souhaite que la direction abonde cette participation afin de compenser l'absence d'accord d'intéressement. La **CFTC** demande également d'entamer les négociations d'un accord d'intéressement au plus tôt.

Remboursement des frais : une réévaluation des frais est demandée par la **CFTC**. Le niveau de remboursement autorisé par l'URSSAF doit devenir un plancher et non un plafond inatteignable. La **CFTC** demande à ce que les indemnités forfaitaires pour les grands déplacements sur les métropoles importantes (Lyon, Marseille, Toulouse, …) soient alignées sur le tarif IDF comme c'est le cas pour les frais réels. La **CFTC** demande que le second voyage de détente soit clairement indiqué sur le barème d'indemnisation des frais de déplacements.

Santé & Famille : la **CFTC** souhaite la mise en place d'une politique concrète et cohérente avec les discours tenus par la direction sur l'égalité professionnelle Homme Femme et sur l'équilibre vie professionnelle vie privée. Voici un exemple de mesures dont nous proposons l'entrée en vigueur : mise en place de crèches inter-entreprises, paiement de jours enfants malades, développement de la mise en place de système de conciergerie. Nous demandons à étudier la mise en place de chèques CESU avec abondement de la direction.

Organisation du travail : toujours dans l'idée d'aider les salariés à concilier vie professionnelle et vie privée, la **CFTC** demande la mise en place d'un accord sur le télétravail (ou travail à domicile). Pouvoir travailler certains jours depuis chez soi est possible, mettons le en place sans attendre. La **CFTC** souhaite aménager au maximum les horaires des salariés. Il faut par exemple laisser la possibilité au salarié d'arriver à 10h pour s'éviter des bouchons ou parce qu'il amène ses enfants à l'école. Et avec la même analyse en fin de journée, dans le respect des horaires hebdomadaires et des plages fixes bien entendu.

A suivre…

Frédéric ROUSSEL
Délégué Syndical Central SICSTI-CFTC